

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA STATION DES ROUSSES
HAUT-JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 19 mai 2021 à la salle
des Gentianes – Omnibus – 39220 Les Rousses

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 11 mai 2021

Secrétaire de séance : Mme Christiane GROS

PRESENTS : Benoît AUBRY, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Guillaume VANNIER, Christophe VAZ TEIXEIRA.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Claire CRETIN (pouvoir à Benoît AUBRY), Sandrine VAUFREY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Mélanie VAZ (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Michel PUILLET).

ABSENTS : Sébastien BENOIT-GUYOD, Jean-Michel VANINI, Medhi VANDEL.

Délibération n°2021/057
**Définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté
de communes de la Station des Rousses Haut Jura, faisant suite à la
modification de ses statuts**

M. le Président rappelle que le Conseil communautaire a, par délibération n°2021/025 en date du 24 mars 2021, approuvé la modification de ses statuts. Il est désormais nécessaire de préciser l'intérêt communautaire auquel il est fait référence dans certaines compétences. Il est proposé de définir l'intérêt communautaire de la manière suivante, compétence par compétence :

❖ **Pour la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :**

- Animation commerciale dans l'enceinte du Fort des Rousses

❖ **Pour la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :**

- Elaboration, suivi, révision et mise en œuvre d'un règlement local de publicité intercommunal
- Définition et mise en œuvre d'une signalétique cohérente sur le territoire de la communauté de communes

❖ **Pour la compétence « Politique du logement et du cadre de vie », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :**

- Etude visant à développer une offre d'hôtellerie de plein air
- Soutien apporté aux hébergements touristiques
- Etudes, accompagnement, création, construction, entretien et gestion d'équipements d'hébergement à vocation touristique et saisonnière

❖ **Pour la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », sont déclarées d'intérêt communautaire :**

- La gestion de l'Espace des Mondes Polaires à Prémanon
- Le soutien aux musées de la Boissellerie et du Lapidaire
- Le soutien au cinéma Les Quinsonnets
- Le soutien à l'école de musique de Bois d'Amont
- L'étude, la création, la réalisation, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion des tracés de pistes de ski, des aménagements et des équipements permettant la pratique de toutes les activités liées à la neige (notamment activités alpines et activités nordiques) suivants :
 - o Bâtiment de la Darbella à Prémanon (salle hors sac, garage et point de vente)
 - o Centre de ski de fond des Rousses (salle hors sac et garage)
 - o Salle hors sac et sanitaires situés dans l'office de tourisme de Lamoura (centre village)
 - o Garage de ski nordique de Bois d'Amont
 - o Site ludique des Marmousets à Bois d'Amont
 - o Salle hors sac de Bois d'Amont
 - o Chalets et points de vente fixes du domaine nordique (Combettes, Combe du Vert)
- L'étude, la création, la réalisation, l'extension, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation, la gestion et la promotion des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et de tous les aménagements et équipements permettant la pratique de toutes les activités ludiques, de loisirs et touristiques hors neige suivants :
 - o Rives du lac des Rousses du 1^{er} mai au 30 septembre : plage, base nautique, sanitaires, chalet MNS, platelage, sentier d'interprétation
 - o Rives du lac de Lamoura du 1^{er} mai au 30 septembre : plage, sanitaires, chalet MNS, platelage
 - o Site ludique de l'Omnibus
 - o Sentiers thématiques (dont sentier d'interprétation du Fort des Rousses)
 - o Parcours d'orientation BaliséOr
 - o Bike parks de Prémanon et du fort des Rousses

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité la définition de l'intérêt communautaire évoquée ci-dessus et **DECIDE** à l'unanimité que la présente délibération entrera en vigueur en même temps que les nouveaux statuts.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.
Au registre sont les signatures,



Pour copie conforme,
Le Président,

Nolwenn MARCHAND